



## Responsabilités en matière de prévention des sinistres

Pour assurer une efficacité optimale, la direction et les employés doivent se partager la responsabilité de la prévention des sinistres.

### ● La direction

L'engagement de la direction envers un programme de prévention des sinistres préditera en grande partie son efficacité.

**Voici les responsabilités de la direction quant à la prévention des sinistres :**

- Offrir, notamment, un lieu de travail, des véhicules et du matériel sécuritaires.
- Orienter le programme de prévention des sinistres tout au long de ses différentes étapes : création, mise en œuvre, suivi et soutien grâce à la formation, à la supervision, à l'analyse et à la documentation.
- Fournir des mesures de gestion du risque adéquates en matière de prévention des sinistres. Cerner, signaler et gérer les risques au sein de l'entreprise.

**La gestion des risques peut être effectuée à l'aide des méthodes suivantes :**

- Le transfert : La responsabilité associée aux risques peut être transférée à un sous-traitant, qui s'occupera d'effectuer les travaux dangereux, hors de vos locaux.
- La substitution : Une activité dangereuse, comme le travail à chaud, peut être remplacée par un procédé qui n'implique aucun traitement thermique, permettant ainsi d'éliminer le risque d'incendie.
- Contrôles techniques : Il s'agit d'effectuer des choix liés à la conception des aires de travail qui permettent de réduire la probabilité qu'un sinistre se produise, comme aménager l'espace de façon à assurer une visibilité maximale pour la supervision, permettant ainsi de réduire l'exposition au vol.

Ensemble, les employés et les membres de la direction peuvent réduire, gérer ou éliminer les dangers, les accidents et les blessures au travail.



# Parlons prévention

## Responsabilités en matière de prévention des sinistres



- Contrôles administratifs : Il s'agit de la gestion du facteur humain visant à assurer que les politiques liées à la prévention soient respectées.

### Nous recommandons que la direction suive les mesures suivantes :

- Passer en revue les rapports d'accidents et veiller à ce que des mesures correctives soient prises rapidement.
- Effectuer le suivi de l'application et de l'efficacité des programmes de prévention des risques et les modifier au besoin.
- Inclure une section sur la sécurité dans les évaluations du rendement.
- Passer en revue régulièrement les activités de prévention des sinistres avec tous les employés.
- S'assurer que tous les employés respectent les procédures et les règles de prévention des sinistres.

### 🕒 Les employés

L'engagement seul de la direction ne signifie pas que les efforts de prévention des sinistres seront automatiquement couronnés de succès; la participation des employés est essentielle. Conférer aux employés une part des responsabilités en matière de prévention contribuera autant à la sécurité des biens de l'entreprise qu'à celle des employés eux-mêmes.

### Voici les responsabilités de base des employés quant à la prévention des sinistres :

- Penser à la sécurité avant de commencer toute tâche.
- Suivre les procédures, les règlements et les règles de prévention des sinistres.
- Suivre les normes d'inspection pour le matériel, la machinerie et les outils.
- Porter l'équipement de protection individuelle approprié, si nécessaire.
- S'assurer que tous les mécanismes de sécurité sont en place pendant l'usage de l'équipement.
- Manier seulement la machinerie et le matériel pour lesquels ils possèdent la formation et l'autorisation nécessaires.

- Signaler tout acte ou condition non sécuritaire et tout accident immédiatement à la haute direction.
- Participer activement à la formation sur la prévention des sinistres.
- Proposer des méthodes de gestion des dangers sur les lieux de travail.



### À propos de nous

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. De concert avec nos courtiers partenaires, nous cherchons à comprendre les besoins de nos clients pour ensuite créer des solutions qui favorisent leur succès.

Pour savoir comment rendre votre entreprise plus sécuritaire, communiquez avec le Service de prévention au **1.855.620.6262**.